



DE VIVE VOIX vol.3 no.32

17 mai 2016

RAPPORT DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Par Patrice Roy, professeur d'informatique (ce rapport sera publié dans le Rapport annuel 2015-2016 du SEELG)

Le comité de perfectionnement est un comité paritaire. En 2015-2016, ont siégé sur ce comité, à titre de représentants enseignants : France Boisvert, Bernard Lavoie et Patrice Roy. La partie patronale fut représentée par : Katia Tanguay pour les ressources humaines, de même qu'Yves McNicoll, Renaud Thibodeau (A2015) et Éric St-Jean (H2016), adjoints à la direction des études.

Traditionnellement, l'essentiel des travaux du comité de perfectionnement tient à :

- examiner les demandes de soutien au perfectionnement soumises par les enseignantes et les enseignants, une base individuelle ou collective. Ceci consiste surtout en l'examen de chaque demande, des documents l'accompagnant, et de la détermination de la catégorie dans laquelle, le cas échéant, cette demande doit être classée; et
- réfléchir à des orientations à plus grande échelle pour favoriser les opportunités de perfectionnement pour les enseignantes et les enseignants. Cette partie du mandat a pris plusieurs formes au fil des ans.

D'autres tâches, de nature pédagogique surtout, s'ajoutent à ces catégories. Au cours des dernières années, ces efforts allaient surtout dans le sens d'informer la communauté enseignante des opportunités de financement pour fins de perfectionnement, de même que des dates à respecter et des documents à fournir. Les efforts déployés en ce sens semblent avoir porté fruit, car de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants ont choisi de profiter du soutien offert par le comité de perfectionnement.

L'année 2015-2016 fut chargée pour les membres de ce comité. D'entrée de jeu, nous avons appris que le surplus accumulé au fil des ans avait, pour l'essentiel, été utilisé. De prime abord, il s'agit d'une bonne nouvelle, puisque la situation qui prévalait à l'origine (des surplus qui s'accumulaient) semblait être chose du passé. Ce constat nous a amenés à entreprendre des travaux pour en arriver à de nouvelles modalités en vue de l'année 2016-2017, dans le but de ne pas dépenser plus que les montants disponibles dans le futur. Pour l'année 2015-2016 toutefois, les modalités existantes s'appliquaient toujours.

Le comité s'est réuni formellement en 2015 le 7 octobre, le 29 octobre, le 18 novembre et le 17 décembre, de même qu'en 2016 le 3 février (une rencontre spéciale, tenue spécifiquement pour

discuter de nouvelles modalités), le 9 mars, le 30 mars, le 6 avril, et le 19 avril. Sont aussi prévues, au moment d'écrire ces lignes, des rencontres le 18 mai et le 27 mai 2016.

Autour de la mi-session hiver 2016, le comité a été informé que les montants disponibles pour l'année en cours ne suffiraient manifestement pas à répondre à toutes les demandes ayant été déposées. Sur la base de ce constat, les efforts du comité ont été en partie investis dans deux nouvelles catégories :

- chercher la meilleure manière de soutenir les enseignantes et les enseignants malgré les ressources presque taries; et
- chercher des sources de financement ponctuelles et non-récurrentes pour pallier la situation de 2015-2016 que le comité souhaite ardemment être unique.

Suite à l'assemblée générale du 20 avril, des enseignants ont émis le souhait de rediscuter des modalités proposées par le comité en vue de l'année 2016-2017; cette réunion, qui s'est tenue le 28 avril 2016, ne fait pas techniquement partie de celles du comité de perfectionnement mais nous semble suffisamment liée pour être mentionnée ici. Y ont participé : Anne-Marie Guérin, Patrick Lebonnois, Denis Paquin, Geneviève Plourde, de même que Bernard Lavoie et Patrice Roy. Enfin, diverses rencontres individuelles ont eu lieu avec des enseignantes et des enseignants souhaitant s'exprimer sur la question des nouvelles modalités. Ces rencontres se sont principalement tenues entre le 20 avril et le 28 avril 2016. Pour l'essentiel, ce qui a été rapporté lors de ces rencontres informelles a été discuté à la rencontre du 28 avril.

Au moment d'écrire ceci, les modalités qui prévaudront en 2016-2017 ne sont pas encore connues. L'assemblée générale du 18 mai permettra aux membres d'exprimer sa volonté au comité de perfectionnement; les membres enseignants du comité de perfectionnement apporteront la position de l'assemblée au comité, où des calculs seront faits et des débats auront lieu. Nous ne savons pas, pour le moment, quelles seront les modalités en vigueur pour l'année 2016-2017.